

ture de son travail sur l'aqueduc du Pilat et l'inscription de Chagnon. Ce dernier monument, conservé actuellement dans une salle de la mairie de Chagnon, fut découvert, enfoui dans le sol, en 1887, à 250 mètres de ce village. Il porte un édit de l'empereur Adrien, qui défend de labourer, de semer et de planter, dans le voisinage de l'aqueduc. On savait déjà par le traité sur les aqueducs de Frontin, que cette mesure de protection avait été prescrite par deux sénatusconsultes, rendus sous le règne d'Auguste. Mais ici la défense émane de l'empereur Adrien qui régna de l'an 117 à 138. Cette inscription nous révèle ainsi que le grand aqueduc du Mont Pilat a été construit au commencement du I<sup>e</sup> siècle de notre ère, comme l'avait présumé déjà M. de Gasparin, d'après certaines particularités de sa construction elle-même. Notre aqueduc du Mont Pilat serait ainsi contemporain du Pont du Gard. Elle nous apprend, en outre, que l'aqueduc a fonctionné, malgré l'avis, assez étrange, de quelques savants. Enfin, sa situation en pleine campagne, nous révèle aussi que, déjà à cette époque, nos paysans gaulois savaient lire et qu'ils entendaient la langue latine, devenue la langue usuelle.

*Séance du 19 mars 1901.* — Présidence de M. Beaune. Hommage fait à l'Académie par M. Chantre : *Epoque quaternaire dans le bassin du Rhône* (thèse de doctorat). — M. Vachez, pour dissiper les doutes, émis par quelques membres de la Compagnie, au sujet des conclusions de son travail sur l'inscription antique de Chagnon, fait remarquer, à l'aide de citations empruntées soit à Strabon (Livre IV), soit à Tacite (*Agricola*, 21) que, dès le lendemain de la conquête d'un pays, les Romains s'empressaient de créer des écoles, où était enseignée la langue latine. L'épigraphie nous démontre avec quelle rapidité et quel ensemble fut réalisée la conquête de la Gaule par le Latin, comme ce fait est signalé dans la nouvelle *Histoire de France*, publiée actuellement sous la direction de M. Lavisse. — M. le Président fait observer que, même à Bibracte, ville toute celtique, M. Bulliot n'a découvert que des inscriptions latines. — M. l'abbé Devaux confirme ce fait, en ajoutant que les noms propres celtiques furent promptement latinisés et ne nous sont parvenus que sous cette dernière forme. — M. le Président continue la lecture de son étude sur la vie privée au XVIII<sup>e</sup> siècle, empruntée, pour la plus grande partie, aux Mémoires de Madame d'Epinay. Dans ce chapitre, il nous fait connaître d'abord comment on faisait son testament. Puis il esquisse, d'une manière fine et piquante, le por-